

Amancey Info

N°07 AVRIL 2021

BULLETIN D'INFORMATION COMMUNAL



EDITO DU MAIRE

« Continuer à avancer »

L'épidémie COVID-19 continue à être dans nos vies depuis le printemps dernier et nous n'en avons pas encore terminé avec cette situation sanitaire inédite. Pour autant, la vie doit poursuivre son cours en changeant nos comportements et en nous adaptant.

L'action municipale est dans cette stratégie d'adaptation. Pour l'école, le travail des agents, l'activité associative, la gestion des réunions internes, nous mettons tout en œuvre pour suivre l'actualité réglementaire et les consignes préfectorales afin de perturber le moins possible le service que nous vous devons.

Cette nouvelle édition de notre « Amancey-Infos » vous apportera diverses informations sur la vaccination à Amancey, le rôle de la commission « Artisans, commerçants, industriels, marché » et abordera d'autres sujets d'actualités. Mais surtout, il permet de conserver ce lien indispensable entre nous.

Merci à sa dynamique équipe de rédaction.

Restons vigilants et protégeons-nous, c'est la meilleure réponse à fournir pour continuer à vivre normalement.

Bonne lecture.

Philippe MARECHAL
Maire d'AMANCEY

COVID 19 - La vaccination à AMANCEY

Vous êtes nombreux à vous poser des questions concernant la vaccination contre la COVID.

Nous souhaitons pouvoir vous éclairer un peu sur les possibilités de vous faire vacciner sur AMANCEY.



Les services compétents à ce jour pour vous faire vacciner près de chez vous sont :

- votre médecin traitant ;
- centres de vaccination de la CCLL.

Nous vous encourageons à prendre contact avec votre médecin afin qu'il vous accompagne. Il pourra vous mettre sur sa liste d'attente et prioriser la vaccination.

Les numéros et liens utiles :

Maison de santé d'Amancey :

☎ : 03 81 21 54 00

Trouver un lieu de vaccination Covid-19 :

<https://www.sante.fr/cf/centres-vaccination-covid.html>

Êtes-vous éligible à la vaccination contre la Covid-19 ? :

<https://www.gouvernement.fr/etes-vous-eligible-a-la-vaccination-contre-la-covid-19>

Nos médecins disposent actuellement d'un nombre limité de doses, qui varie en fonction des quantités mises à leur disposition.

Même si le nombre de doses disponibles n'est pas à la hauteur des possibilités de vaccinations de nos médecins, ils ont besoin que vous vous inscriviez, afin d'encourager les services compétents de l'Etat à leur fournir plus de doses.

Vous avez aussi la possibilité de prendre rendez-vous dans un centre de vaccination. La CCLL a mis en place 2 centres, à **Ornans** et à **Quingey**. Même si la liste d'attente est longue et qu'il est difficile d'obtenir un rendez-vous, vous pouvez réitérer votre demande quelques jours plus tard.



Centres de vaccination Covid-19 :

☎ Ornans : 07 57 07 00 54

☎ Quingey : 06 33 81 11 22

A chaque numéro, Amancey Info vous présente une commission municipale et son rôle sous forme d'interview :

ZOOM SUR LA COMMISSION ARTISANS – COMMERCANTS – INDUSTRIELS – MARCHE

3 questions à Gaëtan PELLETRAT DE BORDE, responsable de la commission :

Pour vous, qu'est-ce qu'un village dynamique sur le plan économique ?

A mon sens, il est important qu'un village tel qu'Amancey puisse s'appuyer sur plusieurs piliers pour que le tissu économique soit solide et prospère.

Des commerces d'abord qui assurent à la population la mise à disposition de biens à proximité de leur domicile. Des services et des artisans ensuite qui viennent en appui des professionnels mais aussi des particuliers.

Des exploitations agricoles, garantes de l'entretien des terres et sources de valeur pour nos territoires ruraux. Des industries enfin, pourvoyeuses d'emploi et d'activité.

Amancey, qui compte une centaine d'entreprises, a la chance de s'appuyer sur tous ces piliers bien que l'industrie ait vu son développement freiné avec notamment le départ du groupe Bourquin décolletage. Mais dans l'ensemble, Amancey reste une commune attractive dans laquelle de nouvelles entreprises s'implantent chaque année.



Quel lien entre l'entreprise, sphère privée, et la municipalité, sphère publique ?

Entreprises et municipalité ont partie liée. La réussite des uns fait la réussite des autres.

Notre rôle est avant tout d'être à l'écoute des besoins des entreprises, favoriser leurs projets d'installation et de développement, dans la mesure de nos attributions de compétences.

Nous pouvons aussi être à l'initiative et donner un appui actif. Par exemple en créant le marché de producteurs en 2020, qui a permis à des entrepreneurs locaux de trouver une place de marché pour diffuser leurs produits.

Notre rôle est aussi de favoriser l'activité en fournissant des infrastructures adaptées aux défis de notre époque ou nous battre pour les voir aboutir : fibre optique, places de stationnement, accessibilité des personnes à mobilité réduite, réfection des routes et chemins, etc.



Dans le contexte sanitaire, comment mutualiser les efforts pour permettre la relance ?

Il n'est pas aisé de trouver des leviers actuellement, justement du fait de la réduction importante des possibilités de rencontres et événements.

Le marché reste néanmoins un bon exemple de mise en commun des forces pour voir aboutir un projet qui génère du développement économique pour la commune et ses acteurs. Des réflexions sont en cours pour développer d'autres projets. Mais il faudra y travailler avec les entreprises.



FLEURISSEMENT du VILLAGE : appel à bénévoles

Chacun a pu prendre la mesure de l'importance de notre environnement de proximité lorsque nous avons dû limiter nos déplacements dans un rayon de quelques kilomètres autour de notre résidence.

Nous avons apprécié le bonheur de vivre dans un village arboré et verdoyant. C'est pourquoi, afin de renforcer l'équipe de bénévoles, la commission Fleurissement de la commune renouvelle comme chaque année son appel aux bonnes volontés pour sa journée plantation qui aura lieu dans les prochaines semaines.



Chacun pourra ainsi en fonction de ses possibilités contribuer à rendre notre village encore plus agréable.

Si vous désirez nous rejoindre, faites-vous connaître auprès du secrétariat de Mairie au 03.81.86.61.73

Le ZERO phyto bientôt obligatoire dans les cimetières

Depuis 2017, la loi Labbé interdit aux collectivités l'usage des pesticides chimiques de synthèse pour l'entretien des espaces verts et de la voirie. Une interdiction étendue en 2019 aux particuliers. En 2022, une nouvelle extension devrait cette fois concerner les cimetières et les terrains de sport, jusque-là épargnés pour des raisons d'acceptabilité sociale.

Faire entrer la nature et la maîtriser

Comme le désherbage des espaces verts et de la voirie se réalise manuellement, au rotofil ou encore à la binette, les résultats sont moins « parfaits » qu'avec du glyphosate, la fameuse substance active que l'on retrouve notamment dans le Roundup. Une substance toxique pour l'environnement et pour l'homme, classée « cancérigène probable » par le Centre International de Recherche sur le Cancer (Circ).

Obtenir un résultat équivalent à celui des herbicides nécessiterait beaucoup plus de passages ce qui entraînerait un coût trop important.

Du coup, les adventices sont plus visibles qu'auparavant mais avec de la communication, beaucoup de communication, les habitants comprennent la démarche.



Néanmoins, même si ces derniers commencent à accepter de voir des adventices là où il n'y en avait pas auparavant, le cimetière reste un lieu où traditionnellement tout doit être très propre et entretenu avec rigueur. Des cimetières le plus souvent très minéraux où le végétal n'a que très peu de place.

Pour autant, il est quasiment impossible d'empêcher les adventices de pousser à travers les fissures de l'asphalte ou de pénétrer le gravier, aussi dense soit-il...

Alors pour lutter contre ces mauvaises herbes, sans ces puissants pesticides chimiques, il est conseillé de se réconcilier avec la nature en lui permettant au contraire d'entrer dans cette zone interdite et de la laisser se développer, tout en la maîtrisant.

Des solutions existent... la municipalité d'Amancey réfléchit actuellement à une solution pérenne pour son cimetière.



LA MARPA et LA COVID

Chantal BURLA membre de la commission communication est allée à la rencontre de **Pascale DEJARDIN STEINMANN**, Directrice de la MARPA d'Amancey :

La MARPA, lieu de vie pour résidents heureux où il fait bon vieillir, a dû faire face comme beaucoup à la crise sanitaire.

En concertation avec les résidents, les familles et le personnel, il a été décidé de ne pas confiner les résidents dans les chambres pour leur permettre de rester en contact.



L'équipe a fait preuve d'anticipation dans la mise en place de moyens pour limiter les risques de contamination d'un public très fragile.

Il a fallu réfléchir à l'application des gestes barrières : lavage des mains, aération des espaces, distanciation lors des repas, activités et petites balades dans le périmètre de la MARPA. Ce travail a été assez lourd et compliqué.

Toutes les activités internes ont été maintenues : jeux, gym douce, méditation pour « compenser » l'absence physique des familles, surtout lors du premier confinement.

Les résidents se sont aussi beaucoup impliqués dans la vie quotidienne, en participant à la préparation des repas ou au ménage. Tout cela a permis de mieux se connaître et de « souder » le groupe.



Pour combler l'absence des familles, les résidents ont pu visionner des diaporamas pendant les repas. Ils ont pu faire connaissance avec les membres des familles des autres résidents, cela a créé des liens.

Cependant les familles n'ont pas été complètement absentes. Elles ont eu un rôle de relais : elles ont fait des lessives, des courses pour les résidents ou pour les salariés de la MARPA. Pour entreposer les marchandises, un réfrigérateur et un Vitabri ont été installés à l'extérieur.

Les visites des familles n'étaient pas autorisées pendant le confinement. Par la suite, elles ont été à nouveau possibles sur rendez-vous et avec un aménagement particulier : les résidents dans leur chambre, les visiteurs sur la terrasse. Pour ceux qui venaient de loin, la prise des repas avec les résidents a été de nouveau permise.

Cette expérience a été très difficile, stressante, angoissante voire culpabilisante selon la directrice. Difficile de savoir si ce qui était fait allait ou pas dans le bon sens. Cette période a été « lourde » dans l'organisation du travail et l'est encore. Mais elle a été aussi très riche : elle a rapproché l'équipe, a apporté un petit « plus » à chacun comme le respect des autres, l'écoute. Elle a permis aussi l'implication des apprentis.

Dans l'ensemble les résidents l'ont bien vécu, ils vont bien et sont entourés d'une super équipe.

Témoignage d'Alice, une résidente de la MARPA :

« Il a fallu faire face. Le plus difficile : la solitude, ne plus pouvoir sortir, ne plus voir la famille. Heureusement, plus d'activités ont été organisées : méditation, gym douce, jeux de cartes, sorties à l'extérieur mais toujours dans le périmètre du bâtiment. Le personnel nous a très bien accompagnés, il s'est beaucoup impliqué pour nous rendre cette période moins difficile. Il a fallu aussi prendre de nouvelles habitudes.



Moi, je m'occupe du chien, joue au tarot, aide les personnes « handicapées ». Le plus gênant c'est le port du masque à l'intérieur. Vivement la deuxième vaccination qui nous permettra de ne plus l'avoir dans les locaux !

Nous sommes bien, avec une bonne équipe pour nous accompagner et une bonne entente entre les résidents. »

La municipalité souhaite adresser au personnel de la MARPA tous ses remerciements pour son engagement dans la lutte contre la Covid-19.



MAIRIE D'AMANCEY

1 Place de la Mairie 25330 AMANCEY

Tél : **03.81.86.61.73**

@ : mairie.amancey@wanadoo.fr

Web : www.amancey.fr

INFORMATION

#COVID_19

Besoin d'aide ?

Pour toute question et besoin d'écoute

0 800 130 000



Appel anonyme et gratuit, disponible 24h/24, 7j/7

Pour les personnes sourdes et malentendantes :

www.gouvernement.fr/info-coronavirus/espace-handicap